

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 12 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Constitution du Parc national des Monts Kouffè - Wari Maro.

Le Gouvernement a défini une politique de conservation des espaces naturels boisés à divers endroits du territoire national pour créer un réseau de zones protégées. C'est dans ce cadre qu'une étude de faisabilité a été commanditée sur la reclassification des forêts classées des Monts Kouffè et de Wari Maro en parc national.

Il en ressort que ce complexe forestier est encore bien conservé, dispose de ressources tant floristiques que fauniques pour lui conférer ce statut ; et que les populations, les dignitaires de même que les autorités locales des communes et villages riverains adhèrent à ce projet.

C'est pourquoi, en adoptant le présent décret, le Conseil a instruit le ministre chargé du Développement durable d'en assurer l'application diligente.

II- Communications.

II-1. Acquisition de divers équipements au profit de centres hospitaliers.

Cette opération vise à renforcer le plateau technique des unités d'imagerie médicale du Centre national hospitalier universitaire Hubert Koutoukou MAGA et du Centre hospitalier universitaire départemental du Borgou en les dotant de serveurs informatiques, de consoles de lecture et de consoles de post-traitement d'images, de robots graveurs, de négatoscopes ainsi que d'un ensemble d'équipements de visioconférence.

Le but poursuivi est de moderniser la gestion et la diffusion des données médicales, sécuriser le flux des examens et, surtout, garantir l'accessibilité

aux résultats dans un délai réduit. Ce faisant, la qualité de la prise en charge des patients et la performance du plateau technique hospitalier devraient être optimales.

Le Conseil s'est donc prononcé pour la contractualisation avec un groupement spécialisé en vue de l'acquisition et de la mise en service de ces équipements.

II-2. Extension de l'hôpital de zone Allada-Toffo-Zè en vue de l'érection d'un service des grands brûlés.

Depuis sa mise en exploitation, cet hôpital connaît une telle affluence dans sa fréquentation que sa capacité d'accueil est dépassée notamment au niveau des services de la pédiatrie et de la maternité.

Dans le but d'apporter une réponse à cette préoccupation pour faire suite à l'autorisation du Conseil, les études techniques et de conception architecturale ont porté sur l'augmentation du nombre de lits de 65 actuellement à 150, l'érection du service des grands brûlés et celui de la traumatologie.

En effet, tenant compte de la recrudescence des cas critiques de brûlés référés audit hôpital par suite d'accidents graves de la circulation, il apparaît nécessaire de disposer d'une unité dédiée à la prise en charge des grands brûlés conforme aux normes internationales, afin de faire efficacement face à l'afflux de patients.

Enfin, il est noté que depuis l'ouverture de la zone industrielle de Glo-Djigbé, les résidents et le nombre de travailleurs connaissent un accroissement d'où les besoins supplémentaires en soins de santé.

Le Conseil a marqué son accord pour la contractualisation avec une entreprise expérimentée aux fins de réaliser ces aménagements devant faciliter la fonctionnalité optimale de cet hôpital.

II-3. Construction d'un village de vacances CLUB MED à Avlékété, dans la commune de Ouidah.

C'est une composante du portefeuille de projets structurants destinés à développer le secteur hôtelier béninois en vue d'améliorer l'offre touristique. Il s'agit de créer un village haut de gamme sur une surface d'environ 25 ha avec une offre de restauration de qualité. Le complexe comprend 336 chambres dont 30 suites de haut standing, deux restaurants, quatre piscines, un SPA de marque internationale ainsi qu'un espace bien

être. Y figurent également, des terrains de tennis, de padel et de multisports sans compter les activités nautiques.

Le Conseil a donc autorisé la contractualisation avec une entreprise qualifiée, les travaux devant être conduits dans un délai de deux ans.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été retenu sous cette rubrique :

- la participation de notre pays aux instances statutaires ordinaires du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la sécheresse dans le Sahel, respectivement du 11 au 13 novembre 2025 à Ouagadougou (Burkina-Faso) et le 25 novembre 2025 à N'Djamena (Tchad) ; puis l'organisation :
- d'une formation certifiante en "Responsabilité sociale en Santé" au Bénin, du 17 au 22 novembre 2025 ;
- du 1^{er} congrès international de la Société béninoise de Santé au Travail du 1^{er} au 4 décembre 2025.

IV- Mesures individuelles.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

- ✓ **Au ministère du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable**

Inspecteur général du ministère

Monsieur Euloge ADDA

Conseiller technique au Développement durable

Monsieur Constant HOUNDENOU

- ✓ **Au ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines**

Directeur général de la Société béninoise des Infrastructures de l'Eau (SoBIE) S.A.

Monsieur Sylvain ADOKPO MIGAN.

Fait à Cotonou, le 12 novembre 2025,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.